

Accréditation des médecins

Réaliser et envoyer son bilan

☛ Question de médecins : « J'ai reçu un mail du système d'information me prévenant que j'étais entré dans la période de réalisation de mon bilan. Comment le réaliser et l'envoyer ? »

Effectivement, chaque année, un bilan des activités du médecin engagé dans l'accréditation est réalisé. Il peut s'agir d'un bilan d'accréditation (A la fin de la première année d'engagement puis tous les quatre ans) ou d'un bilan annuel. Le bilan d'accréditation comporte en plus un questionnaire d'auto-évaluation à remplir et permet à l'OA-Accréditation de transmettre à la HAS un avis motivé sur l'accréditation du médecin. La HAS au regard de cet avis délivre un certificat d'accréditation.

Le bilan, qu'il soit annuel ou d'accréditation, évalue le respect des engagements du médecin dans la procédure d'accréditation. Le bilan porte sur le nombre d'EPR et d'EPR ciblés déclarés par le médecin et sur l'avancement des actions du programme individuel, qu'elles soient issues du programme de la spécialité (recommandations générales et activités) ou de l'analyse de ses déclarations d'EPR (recommandations individuelles).

Le bilan a été voulu comme un temps d'amélioration des pratiques notamment par le dialogue qui peut s'engager sur ce sujet entre le médecin et son OA-Accréditation.

A- Ouverture de la période de déclenchement du bilan

Le bilan est déclenché à l'initiative du médecin dans une période de deux mois précédant la date anniversaire de son engagement. Ce dernier est averti par mail de l'ouverture de cette fenêtre de réalisation.

Contact OA-Accréditation:
p.chevalier@has-sante.fr

Portail Accréditation

Portail OA-Accréditation
Accueil spécialité

Spécialité en cours
ECOLERISQ
VALIDER VOTRE CHOIX

Déclarations d'EPR
→ Déclarer un EPR
→ Suivi des déclarations
→ Consulter un EPR

Amélioration des pratiques
→ Programme individuel
→ Programme de la spécialité

Dossier d'accréditation
→ Bilans
→ Questionnaire d'auto-évaluation

Portail OA-Accréditation
Accueil OA

Vous êtes invité à déclencher votre bilan. Ce bilan doit être adressé à l'OA-Accréditation de votre spécialité au plus tard à la date anniversaire correspondant à votre engagement dans l'accréditation des médecins, soit le **14/08/2008**. Cette date constitue une date butoir. Afin de réaliser au mieux ce bilan, il est prudent de ne pas attendre cette date pour débiter.

Nouvelle déclaration d'un Evénement Porteur de Risques médicaux (EPR)
@ Afin de déclarer un EPR des spécialités médicales
< à risques > : aller sur le Formulaire de déclaration d'un EPR

Vos déclarations en cours
@ Afin de suivre vos déclarations d'EPR au niveau de suivi des déclarations d'EPR

MESSAGE DE L'OA ACCR

L'accréditation des médecins est un dispositif de suivi sur l'analyse d'événements issus de l'exercice de la médecine de santé et sur l'enseignement de l'expérience que Les organismes agréés gèrent le dispositif d'ac l'engagement et l'évaluation des médecins dans le dispositif Les processus du système d'information peuvent se classer selon ces thèmes :

MISES EN GARDE

Erreur de côté en chirurgie : neuf propositions
Erreur médicamenteuse en

LIENS UTILES

Lors de cette période, à chaque connexion sur le portail OA-Accréditation un message rappelle l'échéance du bilan à réaliser.

B- Actualiser les informations administratives et le programme individuel avant de déclencher un bilan

Avant de déclencher un nouveau bilan, le médecin met à jour les informations à transmettre :

- ☛ Ses informations administratives : Dans le menu « Portail accréditation > Fiche d'identité », vérifier les informations d'état-civil, les adresses ainsi que les lieux d'exercice.
- ☛ Son programme individuel : Dans le menu « Portail OA-Accréditation > Programme individuel », vérifier la mise à jour des actions du programme individuel.

Le médecin vérifie également le comptage des déclarations d'EPR effectuées dans la rubrique « Tableau de bord ».

C- Déclencher et enregistrer le bilan

Pour déclencher un nouveau bilan, allez dans le menu « Portail OA-Accréditation > Bilan »¹. Prenez connaissance des bonnes pratiques². S'il s'agit du premier bilan, le tableau des bilans est vide³. Cliquez sur « Déclencher un nouveau bilan »⁴.

Contact OA-Accréditation: p.chevalier@has-sante.fr

Portail OA-Accréditation

Portail OA-Accréditation / Amélioration des pratiques / Bilans

BONNE PRATIQUE :
Dans le tableau ci-dessous vous pouvez accéder aux bilans qui ont été déclenchés par vous ou par votre organisme agréé dans le cadre de votre démarche d'accréditation.

Ces derniers sont soit des bilans d'accréditation correspondant à la fin de votre première année d'engagement ou tous les 4 ans suivants, soit des bilans annuels réalisés lors des périodes anniversaires intermédiaires.

Ces bilans sont déclenchés par le médecin dans les deux à trois mois qui précèdent une date anniversaire d'engagement, à l'aide de la commande "Déclencher un nouveau bilan" en dehors de cette période la fonction est inactive. La première année, il sera réalisé dans la période des deux mois précédents l'engagement et trois mois pour les années suivantes. Il s'agit pour le médecin d'un temps d'amélioration de ses pratiques. Il convient d'anticiper suffisamment ce travail afin de pouvoir s'interroger sur son implication dans le dispositif.

Les bilans d'accréditation donnent lieu à l'émission d'un avis de l'OA sur l'accréditation du médecin. Cet avis est adressé par l'OA à la HAS qui décide de l'accréditation du médecin et lui adresse, si la décision est positive, un certificat d'accréditation.

Par ailleurs ce tableau peut contenir également des bilans exceptionnels déclenchés par l'organisme agréé, par exemple avant la visite d'un expert auprès du médecin.

PROCHAINES ECHÉANCES

Bilan d'accréditation	: 14/08/2008
Bilan annuel	: 14/08/2009

[Déclencher un nouveau bilan](#)

4 Un clic pour déclencher un nouveau bilan.

1

3

INFORMATION : Cliquez sur les entêtes de colonnes pour trier le tableau par ordre croissant/décroissant

Déclenché par	Dernier enregistrement	Dernier acteur	Type de bilan	Référence	Etat
Aucun Bilan n'a été créé pour ce médecin					

Un formulaire vierge de bilan est créé, sans N° d'enregistrement⁵. Il convient dans un premier temps d'enregistrer ce formulaire en choisissant « Enregistrer en brouillon » et en cliquant sur « Valider le traitement »⁶.

Contact OA-Accréditation: p.chevalier@has-sante.fr

Portail OA-Accréditation

Portail OA-Accréditation / Amélioration des pratiques / Bilans

5

BILAN : N° 000000

Spécialité : ECOLERISQ

Engagement du : (en cours de création)

Bilan créé le : (en cours de création)

Bilan modifié le : (en cours de création)

Etat du bilan : (en cours de création)

PROCHAINES ECHÉANCES

Bilan d'accréditation	: 14/08/2008
Bilan annuel	: 14/08/2009

Traitement de l'action

Enregistrer en brouillon

VALIDER LE TRAITEMENT

6

* Type de Bilan : Accreditation

Déclenché par Motif : Médecin

Messages

Un message vous confirme que le bilan a été créé avec succès, cliquez sur OK. Vous êtes renvoyé sur le tableau de départ où le bilan apparaît enregistré en brouillon avec un N° de référence. Un clic sur ce numéro vous permet d'ouvrir à nouveau le bilan⁷.

INFORMATION : Cliquez sur les entêtes de colonnes pour trier le tableau par ordre croissant/décroissant

Déclenché par	Dernier enregistrement	Dernier acteur	Type de bilan	Référence	Etat
Médecin	28/07/2008		Accreditation	4	Brouillon

7

D- Compléter le bilan

Une suite d'onglets permet d'accéder à 4 pages à compléter par le médecin (onglets bleus) et une page à compléter par l'expert qui analyse le bilan (onglet orange) :

A remplir par le médecin :

A remplir par l'expert :



Dossier administratif : Ce sont les informations administratives issues du menu « fiche d'identité » que le médecin a actualisé avant de déclencher son bilan (voir point B). Elles ne sont plus modifiables, à ce stade, dans le bilan.

Situation du programme : Dans cet onglet sont reportées des informations sur la réponse du médecin aux exigences du programme de la spécialité.

Le nombre de déclarations d'EPR : les compteurs de déclarations d'EPR sont enregistrés au jour de la création du bilan ;

La mise en œuvre de recommandations et d'activités :

Une photo du programme individuel du médecin est réalisée lors de la création du bilan. Les informations non modifiables de cet onglet sont accessibles uniquement en consultation, (voir point B) et seulement après le premier enregistrement du bilan en brouillon. Les numéros des actions sont sensibles. Un clic permet d'ouvrir l'action du programme individuel pour prendre connaissance de son contenu ⁸.



Situation des compteurs au : 28/07/2008

Nombre de déclarations d'EPR	: 0
Nombre de déclarations d'EPR acceptées	: 0
Nombre de déclarations d'EPR ciblés acceptées	: 0

Situation du programme individuel 28/07/2008

N°	Origine	Intitulé	Etat	Date de butée	Avancement	Modifiée le	Dernière minute
3	Recommandation générale	Réduire le risque de l'erreur médicamenteuse en anesthésie	En attente	14/08/2008 00:00:00	Normal	20/08/2007 14:50:29	Programme en vigueur
Z	Recommandation générale	Réduire le risque de l'intubation difficile	En attente	14/08/2008 00:00:00	Normal	20/08/2007 14:50:29	Programme en vigueur

Questionnaire d'auto-évaluation : Cet onglet n'est présent que dans les bilans d'accréditation, c'est-à-dire lors du premier bilan, un an après l'engagement, puis ensuite tous les 4 ans. Le médecin complète le questionnaire en répondant notamment à la première question sur son souhait de continuer la démarche d'accréditation ⁹.

Si la réponse est Oui : le questionnaire doit être complété dans sa totalité. A l'inverse le questionnaire peut ne pas être rempli.



Questionnaire auto-évaluation

questionnaire d'auto-évaluation 2007-2

* Je me réengage dans l'accréditation des médecins : Oui Non

Quelle est votre année de naissance ?

Quelle est votre université de formation de 3ième cycle ?

Observations du médecin : Permet au médecin de faire le point, pour la période écoulée, sur la réalisation des exigences de son programme individuel. Il est possible de joindre si nécessaire des fichiers ¹⁰.

Cet espace permet également de répondre à une demande ou à l'avis de l'expert si le bilan est retourné au médecin dans l'état « Demande de complément ».

A remplir par le médecin :

A remplir par l'expert :



* Observations du médecin

10

Joindre les fichiers : Parcourir... Aucun document

E- Envoyer le bilan à l'OA-Accréditation

Les différents onglets complétés et un message complémentaire étant saisi éventuellement à l'attention de l'expert (Voir point E), le bilan peut être envoyé en choisissant « Envoyé à l'OA-Accréditation » en haut de page et en cliquant sur « Valider le traitement » ¹¹.

Contact OA-Accréditation: p.chevalier@has-sante.fr

Portail OA-Accréditation

Bilans

Portail OA-Accréditation / Amélioration des pratiques / Bilans

BILAN : N° 000004

Spécialité : ECOLERISQ

Engagement du : 14/08/2007 au : 14/08/2008

Bilan créé le : 28/07/2008

Bilan modifié le : 28/07/2008

Etat du bilan : Brouillon

Retour | Imprimer

PROCHAINES ECHÉANCES

Bilan d'accréditation : 14/08/2008

Bilan annuel : 14/08/2009

Traitement de l'action

Envoyer à l'OA-Accréditation

VALIDER LE TRAITEMENT

11

Sur le tableau de suivi des bilans, ce dernier apparaît dans l'état « envoyé à l'OA-Accréditation ». Il reste consultable par le médecin, mais non modifiable ¹².

Dossier d'accréditation

- + Bilans
- + Questionnaire Auto-évaluation
- + Tableau de bord

INFORMATION : Cliquez sur les entêtes de colonnes pour trier le tableau par ordre croissant/décroissant

Déclenché par	Dernier enregistrement	Dernier acteur	Type de bilan	Référence	Etat
Médecin	28/07/2008		Accreditation	4	Envoyé à l'OA-Accréditation

12

E- Echanges sur le bilan

L'expert de l'OA-Accréditation peut retourner le bilan afin que le médecin complète des informations. Un e-mail avertit le médecin qu'un retour a été effectué sur sa demande en l'invitant à se connecter sur le site de l'accréditation des médecins.

Le bilan apparaît alors dans le tableau des bilans dans l'état « complément demandé » ¹³. Le médecin peut le retourner à l'expert après modification. Le retour peut être accompagné d'un message.

Dossier d'accréditation

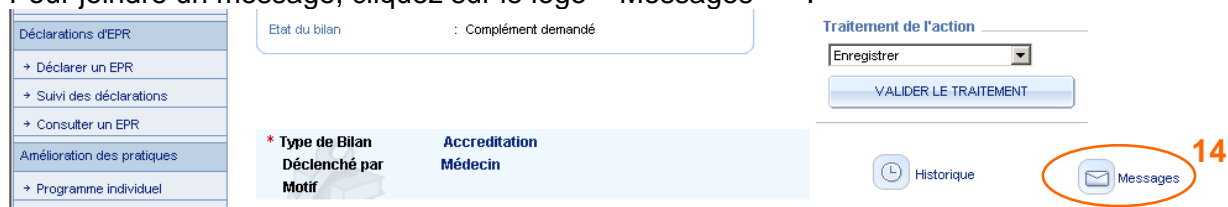
- + Bilans
- + Questionnaire Auto-évaluation
- + Tableau de bord

INFORMATION : Cliquez sur les entêtes de colonnes pour trier le tableau par ordre croissant/décroissant

Déclenché par	Dernier enregistrement	Dernier acteur	Type de bilan	Référence	Etat
Médecin	28/07/2008	Expert Hector	Accreditation	4	Complément demandé

13

Pour joindre un message, cliquez sur le logo « Messages » ¹⁴.



La zone de dialogue qui apparaît est réservée à gauche pour les commentaires du médecin et à droite pour les commentaires de l'expert. Cet espace convivial est supprimé à la fin du processus de traitement du bilan.

F- Décision sur le bilan


Une fois les éventuels compléments d'information obtenus, l'expert prend une décision en lien avec le type de bilan. Dans tous les cas, le médecin est destinataire d'un mail l'invitant à prendre connaissance de la décision de l'expert sur le site de l'accréditation des médecins.

	Bilan annuel	Bilan accréditation
Évalué sans avis	Le médecin prend connaissance des commentaires de l'expert et ajuste en conséquence son programme individuel.	
Évalué avec avis favorable		L'avis est favorable pour l'obtention de l'accréditation. Cet avis est transmis à la HAS pour décision sur la délivrance du certificat d'accréditation
Évalué avec avis défavorable	En dehors d'une période de renouvellement de l'accréditation, des résultats négatifs sur un bilan annuel peuvent conduire l'OA-Accréditation à demander à la HAS le retrait de l'accréditation	L'avis est défavorable pour l'obtention de l'accréditation. Cet avis est transmis à la HAS pour décision sur la délivrance du certificat d'accréditation

Lorsque l'expert veut émettre un avis défavorable (et a fortiori si le bilan n'est pas un bilan d'accréditation), il va, avant de prendre sa décision, retourner le bilan au médecin pour une « demande de complément », en lui faisant part dans la zone message de son intention de décision et de sa motivation. L'expert demande au médecin de lui retourner le bilan en complétant l'onglet « observations du médecin » au regard de cette décision envisagée.

Pour en savoir plus


AUTO-FORMATION EN LIGNE



Accéder à l'auto-formation au système d'information de l'accréditation des médecins (SI-Accréditation) :

[Auto-formation à l'application en ligne](#)

MANUELS UTILISATEURS

 [Médecin et Instance médicale](#)

Auto-formation en ligne :

- Les bilans d'activité

Manuel utilisateur Médecin :

- 9 Bilans du médecin p 85